

Loi sur l'assurance-chômage

et le taux est bien supérieur à cela depuis longtemps, lorsque l'année est écoulée et que l'on peut faire les calculs, un montant égal au montant total d'assurance-chômage payé alors que le chômage dépassait le moyenne nationale de 4 p. 100, est porté au crédit de la caisse d'assurance-chômage. Nous ne savons pas encore quel sera le montant que le gouvernement fédéral devra verser à la caisse d'assurance-chômage pour l'année 1972.

• (2130)

Une voix: Pourquoi?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Cela est maintenant une question non pertinente. Il se trouve que nous ne connaissons pas le montant total qui sera versé par le ministère du Revenu national à la caisse d'assurance-chômage, montant qui correspond aux cotisations qui ont été versées par les employeurs et les employés.

C'est au cours de cette période transitoire, alors qu'il n'a pas été possible de créditer la contribution gouvernementale parce que le taux de chômage était supérieur à 4 p. 100, ni de calculer le montant total des cotisations versées par les employeurs et les employés, que la Commission d'assurance-chômage a besoin d'une avance de capital afin de faire ce qu'elle doit absolument faire, c'est-à-dire verser les prestations aux chômeurs de notre pays, conformément à la loi adoptée par notre Parlement. Nous avons prévu cette situation dans la loi, afin qu'au cours de cette période transitoire, quand la comptabilité n'est pas terminée et que tous les fonds ne sont disponibles, les chômeurs n'aient pas à attendre pour toucher leurs prestations. L'avance de fonds de fonctionnement sert à cette fin.

Tel était le but de la caisse de 800 millions de dollars. C'est pourquoi le gouvernement, pendant l'intersession parlementaire, a dû obtenir des fonds au moyen de mandats du gouverneur général. Il avait besoin d'1 milliard 250 millions de dollars pour payer ces prestations. Mais cela ne veut pas dire, comme ont essayé de le faire remarquer mes honorables amis à ma droite, qu'il y a un déficit de 800 millions ou de 450 millions ou d'un milliard 250 millions de dollars dans la caisse. Nous ne connaissons pas le montant de ce déficit jusqu'à ce que la comptabilité pour l'année entière soit terminée. D'après mes renseignements, cela ne sera peut-être pas fait avant quelques semaines, voir même quelques mois. Donc, nous nous intéressons ici exclusivement aux avances au fond de roulement.

Il se pourrait, bien que je sache qu'en réalité ce n'est pas ainsi que les choses tourneront, que lorsque les comptes seront faits, il restera encore assez d'argent pour rembourser entièrement le montant de 1,250,000,000 de dollars, mais je ne le pense pas.

Des voix: Oh, oh!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le déficit à cette date sera certainement de loin inférieur à 1,250,000,000 de dollars.

Parlant toujours comme un maître d'école, que se passera-t-il si, une fois les comptes faits pour l'année civile, on constate un déficit? Le trésor sera-t-il invité à affecter des crédits? Non. Entre temps la Commission d'assurance-chômage aura été obligée de rajuster les taux imposés aux employeurs et aux employés, dans l'espoir que cette situation puisse être surmontée dans les quelques années à venir.

Il se pourrait que d'ici deux ou trois ans, la caisse d'assurance-chômage telle qu'elle existe actuellement, s'é-

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

quilibrer. Ce n'est pas certain mais c'est possible. Parler de déficit ou de la nécessité d'une affectation de fonds prouve que l'on ne comprend rien au mécanisme de cette loi. Comment se peut-il que mes honorables amis qui ont évoqué les heures consacrées aux réunions des deux comités il y a quelques années fassent toujours preuve d'une telle ignorance en ce qui concerne le fonctionnement de cette caisse? J'en suis ébahi. Il ne s'agit pas de déficit, ni d'un montant imputé au fonds du Revenu Consolidé, mais d'une somme qui doit être acquittée par les contribuables canadiens.

M. Nielsen: Allons voyons!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il s'agit d'une avance au fonds de roulement, nécessaire tant que tout l'argent n'est pas rentré.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Et que dites-vous des déficits.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il s'agit d'un programme prévu pour une durée de trois ou quatre ans.

M. Nielsen: Nous parlons de déficits également et le ministre lui-même l'a avoué.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il existe un déficit de recettes.

Une voix: Et qui va payer?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, dois-je recommencer toutes les explications que j'ai déjà données?

Des voix: Non, non.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Cet après-midi, on m'a demandé de prendre la parole sans que je n'en aie même exprimé le désir. Maintenant on me demande exactement le contraire.

Une voix: Certains ne peuvent pas ou ne veulent pas comprendre la loi.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il s'agit d'une simple opération et qu'il est très facile de comprendre pour quiconque veut vraiment s'en donner la peine. J'ai l'impression que mes collègues de l'opposition conservatrice, qui continuent à en discuter comme si quelqu'un avait dérobé l'argent du Trésor ou comme si quelqu'un imposait un fardeau supplémentaire au contribuable, se trompent complètement ou sont incapables de comprendre de quelle façon la loi actuelle sur l'assurance-chômage est appliquée.

Je voudrais d'ailleurs ajouter d'autres commentaires. Je n'étais pas très content . . .

Une voix: Mais vous l'êtes maintenant.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): . . . des dispositions selon lesquelles les employeurs et les employés devaient payer le montant entier jusqu'au taux de 4 p. 100 du chômage. Je tenais à ce que le gouvernement prenne part à partir du premier dollar, comme en vertu du régime précédent, alors que la formule prévoyait un partage de 50-50-20; mais cette disposition a été rejetée et la loi actuelle fait partie des livres statutaires.

Je pense que c'est notre devoir de mettre à l'essai la loi sur l'assurance-chômage dans sa forme actuelle. Je ne pense pas que mes collègues du parti conservateur soient d'accord pour qu'on en fasse l'essai.